

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25113107

le,

Déposé / Reçu le

01 SEP. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
~~française de Bruxelles~~

N° d'entreprise : **1018 214 740**

Nom

(en entier) : **TreeTop Asset Management S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Entité étrangère**

Adresse complète du siège : **Rue Eugène Ruppert 12 - 2453 Luxembourg - Luxembourg
(Grand-Duché)**

Succursale belge: Rue des Francs 79 bte 7 - 1040 Etterbeek

Objet de l'acte : Nomination

Résolutions écrites unanimes des administrateurs du 5 août 2025

Les administrateurs de la Société prennent les décisions ci-dessous par voie de résolutions écrites unanimes conformément à l'article 15 des statuts de la société.

Pour autant que de besoin, les administrateurs confirment la nomination de Monsieur Louis Berghmans en qualité de dirigeant et de représentant, au sens de l'article 1:7 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 d'exécution du Code des sociétés et des associations belge, de la succursale de la société en Belgique, établie rue des Francs 79, bte 7 à 1040 Bruxelles et inscrite sous le numéro d'entreprise 1018.214.740 (ci-après la "succursale").

M. Louis Berghmans disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation de la succursale que ceux précédemment délégués à MM. Olivier Debroux et Julien Palissot.

En conséquence, les administrateurs confirment que (i) la succursale est valablement représentée dans les actes et en justice par deux dirigeants et représentants agissant conjointement, (ii) chacun de ces représentants, agissant seul, peut également représenter la succursale dans les limites de la gestion journalière de la succursale, et (iii) la succursale est également valablement représentée par deux administrateurs de la société, agissant conjointement, ou, dans les limites de la gestion journalière, par toute personne à laquelle ces pouvoirs de représentation de la société dans les limites de la gestion journalière ont été ou seront délégués par le conseil d'administration de la Société.

Cette délégation de pouvoirs sera publiée dans les meilleurs délais.

Chaque administrateur, agissant seul, peut signer tous documents et, de façon générale, faire tout ce qui est utile ou requis, aux fins d'assurer le dépôt et la publication de cette décision conformément à la loi.

La Société et M. Louis Berghmans mandatent J. Jordens SRL / Marion de Crombrughe aux fins de procéder, à toute démarche liée aux présentes décisions, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrughe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).